



Inclusion scolaire systématique forcée : les corps d'inspection dénoncent l'acte 2 de l'école inclusive

17 janvier, 2024 | Communiqué, handicap

Le SNCI-FO s'inquiète des suites que souhaite donner l'exécutif au rapport sur l'école inclusive d'inspecteurs généraux des finances et d'inspecteurs généraux de l'EN en avril 2022. Ce rapport préconise de sortir du « toute aide humaine », et de « former les enseignants », nous l'avons compris, afin de pallier manque d'AESH et de soins.

Avec sa fédération, la FNEC FP-FO, le SNCI-FO demande l'abandon des préconisations de ce rapport et rappelle qu'il n'est pas envisageable de substituer des réponses pédagogiques aux soins dont ont besoin les élèves.

De l'aveu même de l'ex-ministre Attal, ce sont 23 000 places qui font aujourd'hui défaut dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Pour faire face, il suffirait « d'une plus grande rapidité d'intervention avant que les situations ne se dégradent » en envisageant la présence « d'équipes mobiles » dans les établissements scolaires qui viendraient « coacher » les personnels confrontés à des situations intenable !

Quant aux AESH, à l'instar de ce que préconise le rapport, l'ex-ministre Attal s'interrogeait sur leur nombre et sur la « déstabilisation » que représente la présence de plusieurs d'entre eux dans une classe...

La création des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité), synonyme de mise sous tutelle des décisions des MDPH, fait peser de fortes inquiétudes sur le recrutement de nouveaux AESH, tout comme sur l'avenir des notifications et des attributions en faveur des enfants en situation de handicap.

Les inspectrices et les inspecteurs sont toujours plus nombreux à témoigner de situations humaines intenable dans un nombre croissant d'écoles et d'établissements en raison de la politique d'inclusion systématique forcée.

Les positions du SNCI-FO et de la FNEC FP-FO sont claires, chaque enfant reconnu comme étant en situation de handicap par la MDPH doit pouvoir bénéficier de soins adaptés, auxquels il a droit, au sein d'établissements médico-sociaux et de l'accompagnement humain nécessaire à sa scolarisation.

Le SNCI-FO demande donc à la ministre de l'Éducation Nationale de renoncer à ce projet et s'associe à l'appel à la grève du 25 janvier 2024 en faveur :

- **De la défense de l'enseignement spécialisé ;**
- **De la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;**
- **De la création d'un vrai statut et l'attribution d'un vrai salaire pour les AESH ;**
- **Du retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 233 du projet de loi de finances créant les PAS !**